

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
Compte administratif 2024
et budget primitif 2025 du CCAS

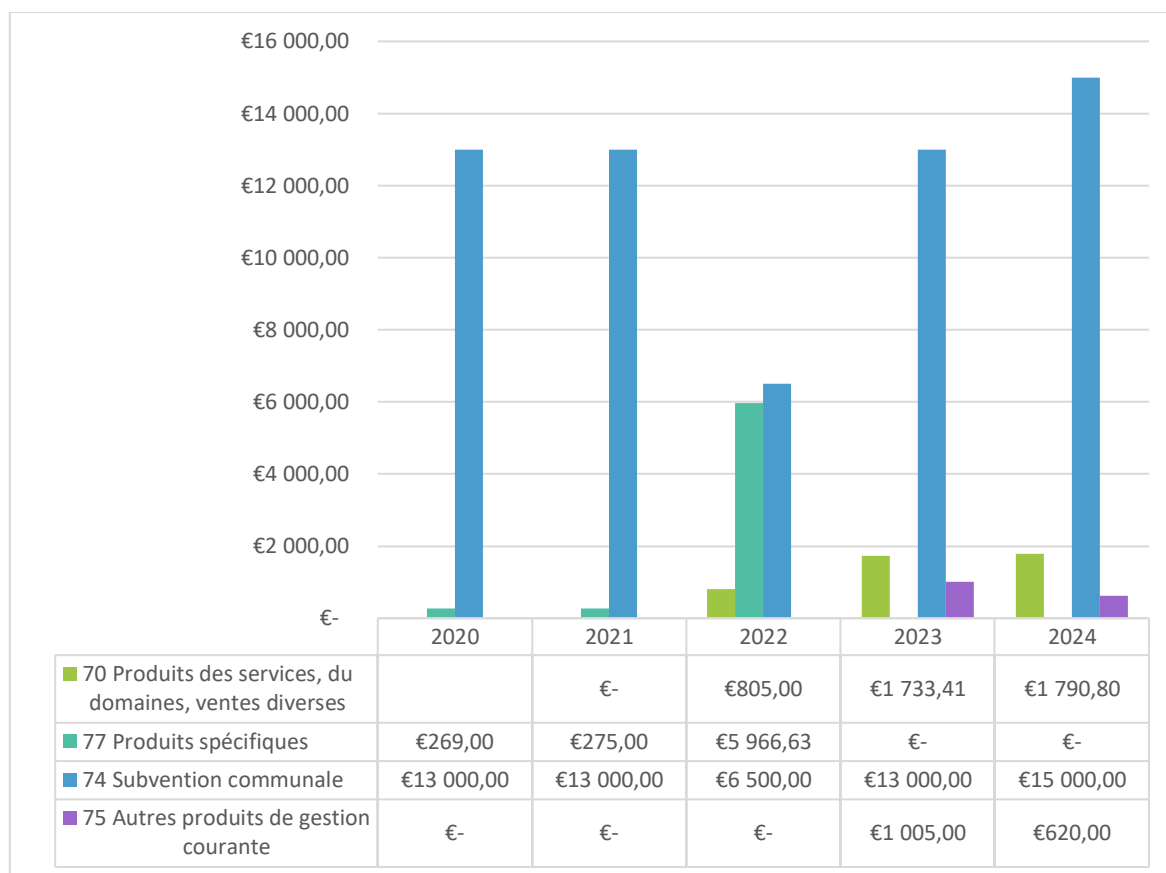
Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il prévoit que « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité www.commune-montanay.fr

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

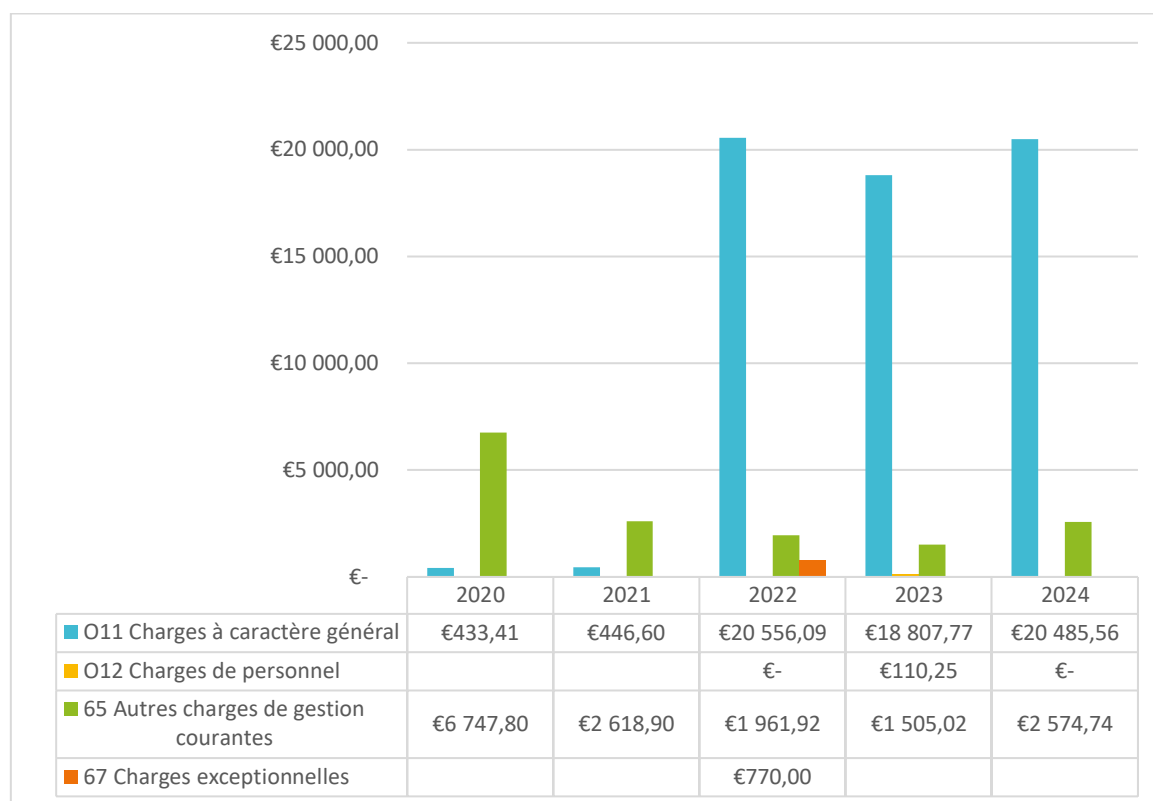
Recettes de fonctionnement (hors report 2023) : 17 410,80€ (2023 : 15 738.41 €)



La subvention communale est passée 13 000 € à 15 000 € afin d'assurer un équilibre budgétaire au CCAS.

Les recettes réalisées sont conformes aux prévisions.

Dépenses de fonctionnement : 23 060,30€ (2023 20 423.04 €)



Les dépenses sont un peu inférieures aux prévisions car les factures acquittées pour le repas des aînés et les colis ont été moindres que prévues.

Les aides accordées sont quasi constantes en volume à 2023 et 2022. L'évolution du chapitre 65 s'explique par la participation de Montanay à la semaine bleue pluricommunale organisée avec plusieurs CCAS du Val de Saône.

Evolution de la répartition des aides

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Cantine	6	8	4	2	2	1
Bons alimentaires		1	2	0	0	0
Frais obsèque			0	1	0	0
Prime assurance			0	0	0	1
Loyer	1	1	0	0	0	1

Périscolaire			0	0	0	1
Fluides	1	1	1	0	0	0
Aide ménagère		0	2	0	0	0
Total des aides accordées	8	11	9	3	2	4

Résultats de l'exercice 2024

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	0,00 €	17 410,80 €	17 410,80 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	0,00 €	23 060,30 €	23 060,30 €
Clôture			
Solde d'exécution 2024	0,00 €	-5 649,50 €	-5 649,50 €
Résultat reporté 2023	0,00 €	13 369,71 €	13 369,71 €
Résultats de clôture 2024	0,00 €	7 720,21 €	7 720,21 €

LE BUDGET PRIMITIF 2025

Eléments de contexte :

L'année 2025 devrait encore marquée par une inflation notable et un contexte économique incertain dû aux évolutions politiques internationales mais également à la situation de l'économie française.

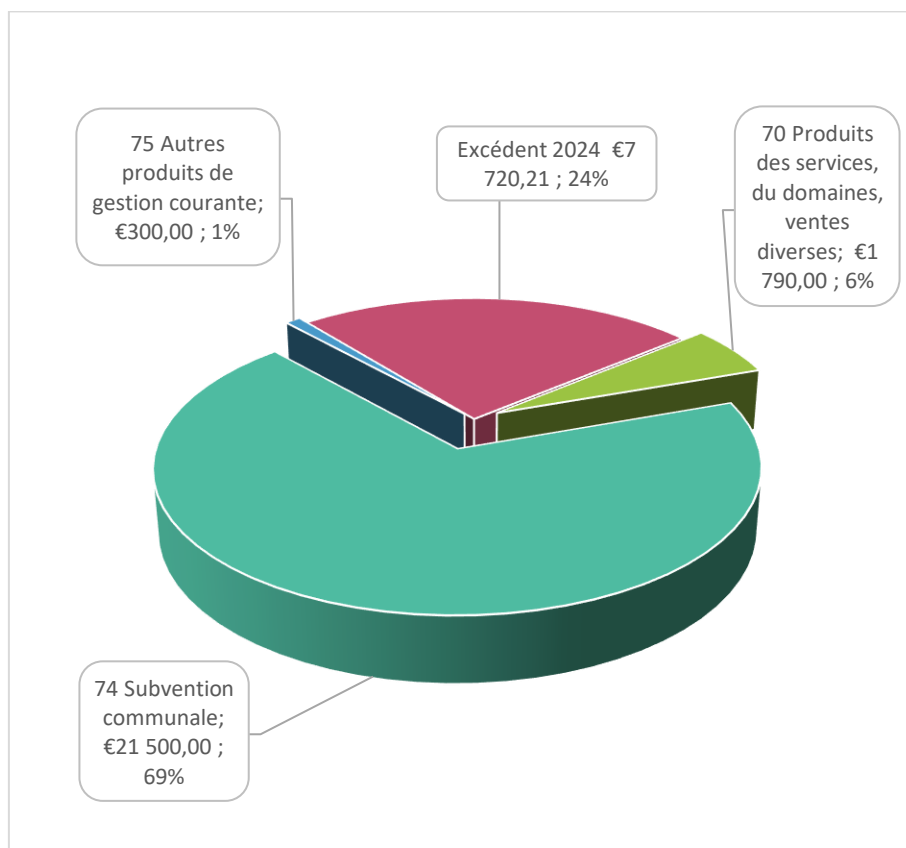
La section de fonctionnement s'établit à 31 310,21 €

Les recettes

La subvention communale va être augmentée de manière significative : 21 500 €. Elle permettra au CCAS de poursuivre ses animations en direction des aînés et sa politique d'aide supra légale.

Le CCAS maintient sa participation aux manifestation intercommunales de la Semaine Bleue. Pour certaines d'entre elles, une participation sera demandée.

Il est escompté un nombre de participants identiques à 2024.

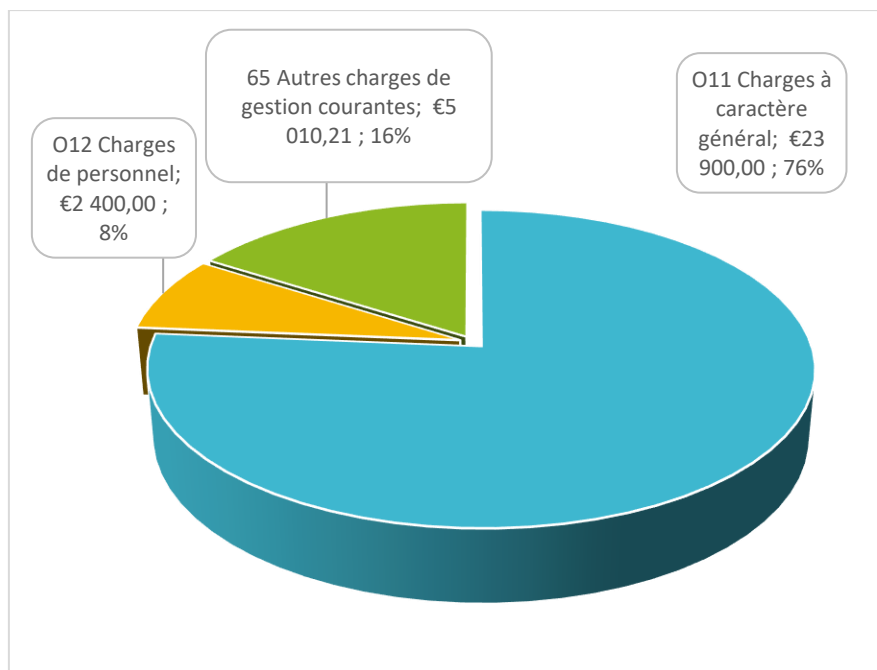


Les dépenses

Les dépenses 2025 devraient sensiblement être identiques à celles prévues pour 2024. Le nombre de bénéficiaires des manifestations du CCAS augmentent, ce poste évolue en conséquence.

Les crédits relatifs aux aides ont été maintenus afin de pouvoir répondre aux demandes de l'année 2025. Elles devraient être sensiblement identiques à 2024 en raison du contexte évoqué précédemment.

Compte tenu de ces évolutions, le Conseil d'Administration a prévu de revoir le mode d'attribution des colis annuels qui devrait se faire, dès cette année, sur inscription auprès du service et non plus de manière automatique.



Le CCAS de Montanay n'a souscrit aucun emprunt et n'emploie aucun agent.

Le Président,
Gilbert SUCHET